

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6d.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 6 FEVRIER, 1850

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant. Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le 15 février prochain, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nous ne perdrons rien puisque nous ne donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombe donc que sur nous seuls, nous croyons ne devoir point les recomposer pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.

Lundi, 21 janvier, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 6 FEVRIER, 1850.

UNE CALOMNIE.

Nos rouges-annexionistes de Québec, faisaient courir le bruit pendant les deux jours de Poll, que les prêtres avaient cabalé, intrigué pour embaucher les partisans de M. Légaré. Comme les rouges, Proud'honnistes, Socialistes et autres n'ont pas d'organes à Québec pour donner publicité à leurs faits et dires, l'*Evening* publié à Montréal s'est fait leur organe. Dans son numéro du 2 février, il contient un article sur l'élection de Québec dans lequel à défaut de raisons on rencontre les mots *corruption, influence ministérielle*; et surtout le paragraphe suivant:

"Ajoutez ensuite la corruption employée par le gouvernement en faveur de sa créature, et l'emploi de toute les mille petites influences attachées au char ministériel pour assurer le succès du nouveau maître. Entrez encore en ligne de compte les mensonges, les intrigues, et les calomnies lancées depuis deux mois par les égoïstes de la presse ministérielle de Québec, et enfin ne perdez pas de vue CE PRETRE CATHOLIQUE DE QUEBEC, qui OUBLIANT TOUTE DECENCE, COURAIT dit-on les maisons une à une, en compagnie d'un malotru comme M. Cauchon, pour engager par de pieuses faussetés et de saintes calomnies "notre bon peuple" à voter en faveur du représentant de la bureaucratie cléricalo-ministérielle."

L'*Avenir* n'est que l'écho du parti rouge annexioniste de Québec: il répète fidèlement le langage, les informations que les apôtres du parti à Québec lui transmettent. Il y a longtemps, qu'il est notoire ici que certains personnages travaillent, les uns dans l'ombre, les autres publiquement à calomnier le clergé à le ruiner complètement dans l'estime des canadiens-français. Il n'est point de mensonges, de calomnies contre les prêtres cent fois réfutés que ces messieurs ne réchauffent, et ne débitent aux gens. Ces faits nous aurons occasion de les prouver et de démasquer les misérables qui travaillent à ruiner parmi nous la religion, la morale et l'autorité.

En attendant nous disons à l'*Avenir*

qu'il ment effrontément, nous le défions lui et ses confrères de Québec, de prouver son accusation contre ce prêtre catholique parcourant les maisons. Nous le défions ainsi que les charlatans politiques dont il est le perroquet, de prouver cette corruption dont ils parlent tant; ça vaudra, bien mieux que de vanter et d'élever jusqu'aux cieux l'*Indépendance, le patriotisme et le dévouement politiques* des partisans de M. Légaré. De semblables niaiseries, peuvent prendre à Montréal où on ne connaît guère les annexionistes de Québec; mais ici, elles font rire de pitié et de mépris.

ELECTION DE QUEBEC DE 1848 & 1850.

Tableau comparatif des votes donnés.

Nous empruntons ce qui suit au *Journal de Québec*:-

	1848.	1850.
QUARTIER DU PALAIS.		
Méthot.	146	15
Légaré.	15	84
Chabot.		40
Lég.		

Voix franç.	43	12	71	6
" bretonnes,	103	3	13	34
Majorité franç.	31	0	65	0
" anglaise,	100	0	0	21
Propriétaires,	29	6	37	3
Locataires,	117	9	47	37
Maj. totale,	131	Idem,	44	
Nom. tot. des voix....	161	Idem....	124.	

QUARTIER SAINT-LOUIS.			
Méthot.	Légaré.	Chabot.	Lég.
154	15	70	58

Voix franç.	37	12	40	4
" bretonnes,	117	3	30	54
Majorité franç.	25	0	36	0
" anglaise,	114	0	0	24
Propriétaires,	45	3	31	6
Locataires,	109	9	39	52
Maj. totale,	139	Idem.	12	
Nom. tot. des voix....	169	Idem....	128	

QUARTIER SAINT-PIERRE.			
Méthot.	Légaré.	Chabot.	Lég.
343	9	159	48

Voix franç.	128	9	115	4
" irlandaises,	139	0	36	28
" anglaises,	33	0	4	8
" écossaises,	43	0	2	0
Majorité franç.	119	0	111	0
" bretonnes,	215	0	0	2
Propriétaires,	58	3	28	5
Locataires,	275	6	134	40
Maj. totale,	334	Idem.	111	
Nom. tot. des voix....	352	Idem....	207	

QUARTIER CHAMPLAIN.			
Cité.			
Méthot.	Légaré.	Chabot.	Lég.
144	7	118	185

Voix franç.	42	5	28	21
" irlandaises,	239	0	80	150
" anglaises,	49	0	7	7
" écossaises,	19	2	3	7
Majorité franç.	37	0	7	0
" bretonne,	305	0	0	47
Propriétaires,	29	3	52	52
Locataires,	257	4	66	133
Maj. totale,	342	Idem.	67	
Nom. tot. des voix....	356	Idem....	303	

Banlieue.			
Cité et Banlieue.			
Chabot.	Lég.		
30	43		

Voix françaises,	17	3
" irlandaises,	9	39
" anglaises,	3	1
" écossaises,	1	5
Majorité française,	14	0
" bretonne,	0	34
Propriétaires,	26	6
Locataires,	4	42
Majorité totale,	15	

Voix françaises,	45	24
" bretonnes,	103	209
Majorité françaises,	21	6
" bretonne,	0	106
Propriétaires,	78	58

Locataires, 60 175
Majorité totale... 35
Nombre des voix... 381

QUARTIER SAINT-JEAN.
Méthot. Légaré. Chabot. Légaré.
344 414 622 211

Voix franç.	195	326	552	72
" bretonnes,	149	88	70	139
Majorité franç.	0	131	480	0
" anglaise,	61	0	0	69
Propriétaires,	211	320	548	20
Locataires,	144	83	548	120
Majorité totale,	70	Idem.	411	
Nom. tot. des voix...	758	Idem....	833	

QUARTIER ST. ROCH.
Méthot. Légaré. Chabot. Légaré.
332 735 924 623

Voix franç.	228	728	856	499
" bretonnes,	114	7	68	114
Majorité franç.	0	510	357	0
" bretonne,	107	0	0	46
Propriétaires,	223	657	811	496
Locataires,	109	78	113	117
Maj. totale,	403	Idem.	311	
Nom. tot. des voix...	1167.	Idem.	1537.	

De ces 1537 voteurs 264 appartiennent à la Banlieue, lesquels se divisent comme suit: pour M. Chabot 127, pour M. Légaré 137.

En récapitulant on trouve que 2863 personnes ont voté à l'élection de M. Méthot en 1848, dont 1668 pour M. Méthot et 1155 pour M. Légaré; ce qui constituait une majorité de 473 en faveur du premier. On trouve également que 3,210 personnes ont voté à l'élection de M. Chabot, dont 2007 pour ce monsieur, et 1203 pour M. Légaré.

Jamais il n'a été donné autant de voix à une élection à Québec, et, avant celle-ci, celle de M. Méthot avait produit le plus de voix.

RECAPITULATION.
Méthot. Légaré. Chabot. Légaré.
Total. Total. Total. Total.
1668 1155 2007 123

Voix franç.	663	1092	1679	609
" bretonnes,	1005	103	329	594
Majorité franç.	0	329	1070	0
" bret.	902	0	0	265
Propriétaires,	658	995	1533	688
Locataires,	1025	192	699	499
Majorité totale,	473	Idem.	804	
Nom. tot. des voix,	2963		3210	

On voit par ce résumé qu'il s'est donné 347 voix de plus en 1850 qu'en 1848; que la majorité du gouvernement a été de 331 plus grande; que sa majorité est prise cette année dans la population franco-canadienne, au lieu qu'il la prenait dans la population bretonne en 1848; que l'immense majorité des propriétaires est décimement du côté de l'ordre et du gouvernement; que la majorité française de M. Chabot est de 741 voix plus considérable que celle de M. Légaré en 1848; que l'opposition à M. Chabot a été, sous la livrée de l'annexion, une opposition directe et ardente au ministère, et enfin que celui-ci a remporté dans cette élection le plus beau triomphe dont il puisse se glorifier.

Bazar.—Le Bazar des Dames Charitables de cette Ville s'est ouvert hier. Nous n'avons pas encore eu l'avantage d'y aller, mais on nous dit, que, comme par le passé; des objets riches et du plus beau goût y sont offerts. Nous engageons nos lecteurs à ne pas manquer d'aller voir toutes ces belles choses. Et puis, quoi de plus beau et de plus grand, pour l'humanité, que d'aller déposer quelques pièces d'argent en faveur de ces pauvres petits orphelins... tout en jouissant du spectacle varié que nous offre le Bazar?... Nous espérons qu'il y aura foule tous ces jours-ci. On nous prie de dire, que pour l'avantage des classes ouvrières,

le Bazar sera ouvert tous les soirs depuis 7 heures jusqu'à 10 heures.

L'Ex-Maire G. O. Stuart Ecr.—Le conseil de ville dans sa dernière séance a adopté à l'unanimité la résolution qui suit: "Que ce conseil ayant appris avec regret que le maire actuel de la cité de Québec refuse de se porter candidat de nouveau pour la charge qu'il occupe, ne peut manquer, avant de se séparer de lui, de exprimer la haute opinion qu'ont les conseillers, de la manière habile, impartiale et efficace avec laquelle il a rempli les devoirs de cette importante situation; et que sa continuation dans cette charge était désirable dans les intérêts de cette cité, en même temps qu'elle aurait été personnellement agréable aux membres de ce conseil collectivement et individuellement."

Le conseil en adoptant cette résolution a fidèlement exprimé les sentiments des habitants de Québec envers M. Stuart qui dans tout le cours de sa vie publique a su mériter le respect, l'estime et la confiance de ses concitoyens sans distinction d'origine de croyance.

Elections municipales.

Voici l'état des polls des différents quartiers à la clôture du premier soir:

Quartier du Palais.—Morrin,	136
Lloyd,	93
Glover,	43
Quartier Champlain.—Doran,	136
Lampson,	117
Quartier Saint-Roch.—Paradis,	328
Tourangeau,	202

Les conseillers suivants ont été élus sans opposition: W. S. Sewell, ényers quartier Saint-Louis; U. J. Tessier, ényers quartier Saint-Jean; et Jos. Carrier, ényers quartier Saint-Pierre.

Le résultat de la votation d'hier a été au quartier du Palais, favorable à MM. Morrin et Lloyd, M. Glover s'étant retiré à midi de la lutte.

M. F. X. Paradis est élu au quartier Saint-Roch par 565 contre 339.

M. Pierre Lapointe est le cotiseur nommé pour Saint-Roch. Nous n'avons pas appris ceux qui ont été nommés cotiseurs aux autres quartiers.

Le quartier Champlain, comme de coutume, a été le théâtre de scènes bien dégoûtantes. Dès l'ouverture du Poll, lundi, un parti s'est emparé par la violence, les avenues du poll; hier, une lutte très acharnée s'est engagée entre ces deux partis qui a nécessité l'intervention militaire. 50 hommes du régiment des *Rifles*, rendus sur les lieux, ont été forcés de faire usage de leurs armes pour maintenir l'ordre. Plusieurs personnes parmi les turbulents ont été blessées.

NOTRE JOURNAL.

Depuis que nous avons annoncé à nos lecteurs, la cessation de notre feuille; plusieurs lettres, des différentes parties de la Province, nous ont été adressées, nous exprimant leur sincère regret de voir cesser notre journal. Nous sommes sincèrement pénétrés des vives sympathies dont nous sommes l'objet. Nous prendrons sous notre considération, les divers plans que nous suggèrent des amis zélés pour la sainte cause de la Religion et de la Société. Nous publions avec plaisir les remarques suivantes:

"Je suis sincèrement affligé pour la bonne cause que vous avez si vaillamment défendue; que des raisons vous obligent de discontinuer la publication de votre intéressant journal. Dans un règne comme

celui où nous vivons actuellement, où la canaille fait des efforts inouis pour saper les fondements de nos institutions religieuses et politiques, nous aurions certainement plus besoin de nouveaux organes dans la presse pour combattre ces turbulents, qui déshonorent notre pays; que d'en perdre; Espérons que des temps meilleurs, vous mettront bien vite en état de reprendre votre poste."

La société de construction de Québec a tenu avant-hier sa première assemblée mensuelle à l'hôtel St. Georges. Huit cents louis y ont été vendus par lot de £100, depuis £34 10s. jusqu'à £38 15s de prime.

Le nombre des actionnaires s'élève déjà à 800.

COUR CRIMINELLE.

Les sentences qui suivent ont été prononcées hier, à la clôture de cette Cour.

Andrew Carter, vol avec effraction;—7 mois aux travaux forcés.

Timothy Corcoran, attentat sur la vie; 3 ans au Pénitencier.

Patrick Grenell, effraction avec vol;—12 mois aux travaux forcés.

Patrick Dwyer, pour avoir aidé à assaillir Peter Brady;—2 ans aux travaux forcés.

W. G. Nethercy, vol de cheval;—12 mois ditto.

Amable Languedoc, pour avoir frappé avec intention de causer la mort;—3 ans au Pénitencier.

Seraphine Simard, Augustin Simard et Michel Frediganne, pour émeute et démolition d'une maison;—2 ans aux travaux forcés.

Henry Cyre, Francis Cyre et Jean Cyre, assaut;—12 mois ditto.

Catherine White, avoir caché la naissance de son enfant;—6 mois ditto.

Joseph Gagnon larcin, (plaidé coupable) 6 mois ditto.

Daniel Moore, larcin;—6 mois ditto.

Eliza Carroll, larcin, (plaidé coupable). 6 mois ditto.

Joseph Villele, larcin;—3 mois.

Catherine Farrell, avoir reçu des marchandises volées;—6 mois ditto.

OFFICIERS DE L'INSTITUT CANADIEN, pour l'année courante.

L'Honorable R. E. Caron.—Président honoraire.
F. R. Angers, ényers.—Président actif.
G. H. Simard, ényers, } Vice-Présids.
P. V. Boucheard, J. Gaudry, L. E. Dorrien, Rev. L. Proulx, P. J. O. Chauveau, J. B. Fréchette, P. Gingras jr., F. Bois, P. L'Espérance, Jos. Cauchon, N. Cazault, }
F. Evanturelle, ényers.—Trésorier.
Charles Pelletier, ényers.—Sous-Trésorier.
Ls. Fiset, ényers.—Secrétaire Archiviste.
MM. F. Hamel, } Assist.-Secrétaires.
A. Dionne, }
Jean Langlois, ényers.—Secrétaire-Corres.
MM. J. M. Patridge, } Assi.-Secr. Cor.
F. Vaudry, }
James Lemoine, ényers.—Bibliothécaire.
Rev. M. E. Langevin,—Directeur du musée.

Bureau de Direction.

MM. J. B. Chartier, E. Chénic, O. Crémazie, Jos. Hamel, Chrs. Cinq-Mars, P. V. Boucheard, J. Gaudry, L. E. Dorrien, Rev. L. Proulx, P. J. O. Chauveau, J. B. Fréchette, P. Gingras jr., F. Bois, P. L'Espérance, Jos. Cauchon, N. Cazault.

BEAU TRAIT.—Un jeune homme dont les manières annoncent du savoir-vivre et de l'éducation, se présente, il y a quelques jours, à l'hospice de nos Sœurs de la Charité, et donna pour les œuvres de l'établissement une belle tabatière en argent, gravée avec goût, puis se retira, refusant gracieusement de donner son nom. Peu de jours après, le jeune homme se présenta de nouveau et donna pour le même objet une magnifique longue-vue, refusant com-